

ÉCOLE MARIE-IMMACULÉE

Création

Afin de poursuivre la formation des jeunes filles, qui étaient employées comme « petites mains » au sein de l'imprimerie, Hyacinthe Firmin-Didot fait construire en 1848, une école qui sera dirigée par les sœurs de la Providence d'Évreux.

A son ouverture en 1850 l'enseignement est gratuit et bénéficie d'un internat ; les demandes sont nombreuses (*Si Firmin Didot m'était conté*).

Une école enfantine fut établie dès 1852 par les soins de M. Paul Firmin-Didot dans sa propriété attenante à la chapelle qu'il fit construire à cette même époque au milieu d'un bouquet d'arbres verdoyants dans la vallée non loin du moulin d'Auger (*A. Letur*).

Cette école divisée en grande et petite classe était dirigée par les sœurs de la Providence d'Évreux. Dès l'âge de trois ans, les fillettes conduites par les mères allant à leur travail à l'imprimerie, ou par les aînées, avaient la surveillance et l'instruction pouvant leur permettre un travail lucratif à la composition ou autres emplois.

Ce fut même pendant un certain nombre d'années une pension recevant des élèves étrangères à la localité.

Après 1903 et la loi sur les congrégations, l'école continue de fonctionner, mais n'est plus tenue par des religieuses. Elle prend alors le nom « d'école libre Marie-Immaculée ».

En 1960, M. Robert Firmin-Didot a consenti un bail à la société Firmin-Didot pour une durée de neuf années, bail relatif à l'école libre Marie-Immaculée. La société Firmin-Didot rémunérait le corps enseignant.

En 1980 la société Firmin-Didot fait savoir qu'elle ne peut plus assumer la charge de l'école et c'est dans ces conditions que des parents d'élèves, Louis Morin et Claude Lambert, décident de reprendre la suite de la société Firmin-Didot sous forme d'association loi 1901 : l'OGEC (Organisme de gestion de l'enseignement catholique école Marie-Immaculée). Les murs appartenant toujours à la famille Firmin-Didot. Le corps enseignant étant alors rémunéré par l'organisme de gestion.

Puis un contrat d'association avec l'État ayant été signé ce dernier se charge de rémunérer le corps enseignant, l'OGEC continuant à assurer le paiement des salariés non enseignants ainsi que l'entretien des bâtiments.

L'école privée est une école primaire qui est « sous contrat simple » : les enseignants sont rémunérés par l'État. Pour le reste, l'école s'autofinance grâce aux cotisations des parents d'élèves.

L'OGEC à la charge de la gestion financière.

La directrice est responsable de l'établissement pour tout ce qui touche à l'éducation et au règlement intérieur.

Le programme des cours est rigoureusement le même que dans les écoles publiques.

Les enfants y reçoivent en plus des rudiments d'éducation religieuse.

En 1984 l'effectif est de 73 élèves, répartis en trois classes.

Ils viennent d'une zone géographique assez vaste : Mesnil-sur-l'Estrée, Muzy, Saint-Germain-sur-Avre, Saint-Rémy-sur-Avre, Vert-en-Drouais, Louÿe, Marcilly-la-Campagne, Nonancourt, Saint-Lubin-des-Joncherets et Dreux.

En 1985, l'effectif est de 79 enfants de 2 ans et demi à 12 ans. Il sont répartis en une classe maternelle et deux classes primaires.

En 1990 l'école accueille 72 élèves répartis en trois classes? Vingt-neuf de ces élèves sont originaires du Mesnil.

En 1996 l'école compte entre 60 et 70 élèves.

En 1993 M. Pierre Firmin-Didot est propriétaire d'un ensemble immobilier dénommé « La maison de l'école » dans lequel est installé un établissements d'enseignement confessionnel et privé : « l'école libre Marie-Immaculée » fondé par la famille Firmin-Didot au début du XX^e siècle et destiné, à l'origine, à accueillir les enfants des salariés.

Fermeture de l'école

Déclaration de dissolution au *Journal officiel* du 18 juillet 2006.

Synthèse réalisée par l'association de sauvegarde du patrimoine mesnilois – février 2015